

CIRCULAIRE N° 31 DU 6 JUILLET 2022

Aux Présidents des Ligues pour transmission aux CR Running
Présidents des Comités pour transmission aux CD Running

De Jean-Marie Bellicini - Philippe Pellois

Copie Comité Directeur
Souâd Rochdi
Patrick Ranvier

OBJET : DEMANDE DE LABELS RUNNING 2022-23
PERIODE DU 01/01 AU 31/08 2023 (ANNEXES)

Chers Amis,

Dans le cadre de la refonte du guide des labels, et de la Date Unique de Début de Saison fixée au 1^{er} septembre, la date limite des inscriptions pour les demandes de labels pour les épreuves se déroulant du 1^{er} janvier au 31 août 2023, est fixée au 31 août 2022.

Tout retard sera majoré de 50% du prix du label souhaité avant d'être étudié.

Une attention particulière sera apportée au respect de la réglementation fédérale :

- respect de la réglementation des courses Jeunes,
- différenciation des tarifs licenciés/non-licenciés,

pour pouvoir prétendre au renouvellement ou à l'attribution d'un label 2023.

Lien vers le Guide des Labels [ICI](#)

Nous vous rappelons que tous les paiements des labels se font directement auprès de votre ligue : aucun chèque ne sera accepté par la FFA.

Recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Philippe PELLOIS
PRESIDENT DE LA CNR